



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 302

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR
L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 63101FB**

**Avis de motion donné le 6 juillet 2021
Adopté le 31 août 2021
En vigueur le 10 septembre 2021**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 63101Fb, située approximativement à l'est de la rue du Petit-Vallon, au sud de la rue Martineau, à l'ouest du boulevard Valcartier et au nord de la rue de la Rivière-Nelson.

Plus particulièrement, la zone 63113Fa est agrandie à même une partie de la zone 63101Fb, afin d'englober l'entièreté des lots numéros 1 275 652, 1 275 655, 3 413 149, 3 788 875 et 3 788 876 du cadastre du Québec et d'appliquer à cette partie du territoire les normes prescrites pour la zone 63113Fa.

RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 302

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR
L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 63101FB**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT
DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme*, R.C.A.6V.Q. 4, est modifiée, au plan numéro CA6Q63Z01, par l'agrandissement de la zone 63113Fa à même une partie de la zone 63101Fb, qui est réduite d'autant, tel qu'illustré au plan numéro RCA6VQ302A01 de l'annexe I du présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

PLAN NUMÉRO RCA6VQ302A01

